

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX**Ouvertures dominicales 2018 - Thiers
DÉLIBÉRATION N° 20171109-11*****Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron ;
Vu l'article 3132 -26 du code du travail.

Considérant que la loi 2015-990 du 6 août 2015 prévoit que le maire peut désigner jusqu'à 12 dimanches d'ouverture (au lieu de 5 auparavant) ;

Considérant que le principe du volontariat du salarié pour travailler le dimanche demeure ;
Considérant que les contreparties restent fixées par la loi (art. L 3132-27) : avec le doublement du salaire et un repos compensateur ;
Considérant que la liste des dimanches autorisés pour 2018 doit être arrêtée avant le 31 décembre 2017 ;
Considérant que Lorsque le nombre de dimanches accordés excède cinq, un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre est demandé.

La Ville de Thiers est sollicitée pour autoriser des ouvertures dominicales. Dans ce cadre, l'exécutif municipal propose d'accorder 8 ouvertures dominicales en 2018, afin de permettre l'exercice de l'activité commerciale à l'occasion de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année, aux dates suivantes :

- dimanche 2 septembre 2018,
- dimanche 16 septembre 2018,
- dimanche 30 septembre 2018,
- dimanche 2 décembre 2018,
- dimanche 9 décembre 2018,
- dimanche 16 décembre 2018,
- dimanche 23 décembre 2018,
- dimanche 30 décembre 2018

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la programmation retenue pour les ouvertures dominicales 2018 à Thiers,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48	+	Représentés : 8	... Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	54 =	Pour : 54		Contre :	
Abstentions : 2					
(P. SAUZEDDE – B. ADAMY)					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon